

Changements à venir pour les numéros courts et en 08 | Le Net Expert Informatique

✖ Changements à venir pour les numéros courts et en 08

A partir du 1er octobre prochain, les tarifs de ces numéros de téléphone associés à des services publics, privés ou des jeux seront modifiés, au profit du consommateur.

Ils ont envahi notre quotidien : les numéros de téléphone courts ou en 08 sont massivement utilisés pour accéder à des services clients, publics ou encore à « valeur ajoutée ». Pour autant, ces numéros surtaxés (dits SVA) suscitent souvent de la méfiance étant donné leurs coûts, souvent mal connus et/ou facturés au prix fort lorsqu'ils sont utilisés depuis un mobile.

Pour en finir avec cette méfiance, l'Arcep, le régulateur des télécoms a décidé de réformer ces numéros afin d'apporter plus de transparence et de simplicité. Elle sera appliquée à partir du 1er octobre prochain et concernera les numéros de téléphone à 10 chiffres qui commencent par 08, les numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 3 et les numéros en 118 (annuaires). La facturation sera divisée en 2 composantes : le coût de la communication et le coût du service.

Appels depuis le mobile au même prix

Concrètement, à partir de cette date, la surtaxe depuis un mobile disparaît : appeler un numéro de service à valeur ajoutée depuis un téléphone mobile coûtera la même chose que depuis un fixe.

Dans le cas de services payants (numéros en violet), l'appelant paie à son opérateur le tarif du service auquel s'ajoute le prix d'un appel vers un fixe en France. Si l'appelant bénéficie d'un forfait illimité vers les fixes en France, il ne paiera que le tarif du service (facturé à la durée ou à l'appel).

Dans le cas de services gratuits mais où l'appel est payant (numéros en gris), l'appelant paie uniquement le prix d'un appel vers un fixe en France. Si l'appelant bénéficie d'un forfait illimité vers les fixes en France, l'appel sera entièrement gratuit.

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.

Nos domaines de compétence :

- **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;
- **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
- **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://www.zdnet.fr/actualites/importants-changements-a-venir-pour-les-numeros-courts-et-en-08-39825188.htm>

Par Olivier Chicheportiche